

## SPORTS – ARTS – ÉTUDES – FORMATION

# BADMINTON

**Pour pouvoir bénéficier des mesures du concept, le-la jeune sportif-ve doit :**

Satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)  
Consacrer au minimum :

- 6 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 2
- 8 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 3
- 10 heures d'entraînement hebdomadaires au post-obligatoire (le cumul de disciplines différentes, les déplacements et les compétitions ne sont pas pris en considération)
- Appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de l'association cantonale et de la fédération nationale
- Participer régulièrement à des compétitions de niveau régional, national et/ou international

---

### ***Enseignement obligatoire (8e à 11<sup>e</sup>)***

- Appartenir à une sélection nationale ou à une sélection régionale
- Être au bénéfice d'une Talent Card de Swiss Olympic valable (année en cours)

---

### ***Enseignement post-obligatoire***

- Appartenir à une sélection nationale ou à une sélection régionale
- Être au bénéfice d'une Talent Card de Swiss Olympic valable (année en cours)

---

### ***Références***

Attestation de Swiss Badminton (SB) et de l'association régionale.

---

### ***Remarques***

Nos critères sont en accord avec les [concepts de promotions](#) édités par les fédérations et Swiss Olympic.

Si le-la jeune sportif-ve n'est pas encore en possession d'une Talent Card, une attestation du test PISTE réussi peut être considérée provisoirement comme équivalente à la Talent Card. Si aucune Talent Card n'est obtenue durant l'année en cours, le-la sportif-ve devra être exclu-e du programme SAE à moins qu'il-elle ne remplisse d'autres critères.